

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARCAIS

SEANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2018

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	: 9
En exercice	: 9
Qui ont pris part à la délibération	: 9

Date de la convocation : 4 avril 2018 Date d'affichage : 4 avril 2018

Rajout du 10 avril 2018 : acceptation marché de travaux

L'An deux mil dix huit et le treize avril à 20 Heures.

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre Prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence De Mme RIVET M., Maire.

Présents : Mmes RIVET M., DION A., SIBOULET N., RIBAUDEAU C.,
Mrs DUPUIS C., MANSART S., LAVAINÉ P., LEDUC G.,
Absents : LEDOUX B qui a donné pouvoir à C. DUPUIS ,
Secrétaire (s) de séance : LEDUC G.

Madame le Maire donne lecture du procès verbal du précédent conseil qui est adopté à l'unanimité.

1°) Délibération 2018-08 : autorisation de signature du marché de travaux crèche école cantine pour régularisation procédure

Vu le code des marchés publics et notamment l'article 28 traitant des modalités des procédures des marchés adaptés

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21 6 qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle

Vu la lettre d'observation du sous-préfet en date du 16 mars 2018 suite au dépôt du marché au contrôle de légalité, faisant état d'erreur de procédure au niveau des négociations et demandant à signer les actes d'engagements initiaux ,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à signer le marché suivant pour les travaux de « construction d'une crèche et de réaménagement de l'école maternelle et du salon de coiffure :

N° LOT		Entreprises	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	désamiantage déplombage démolition gros œuvre	BOUBAT 18200 ST AMAND	157 523,22 €	189 027,86 €
2	charpente bois terrasse	Sas DUBAS 18130 DUN SUR AURON	141 319,20 €	169 583,04 €
3	couverture ardoise et zinc	EURL RIOTTE 18600 SANCOINS	50 849,00 €	61 018,80 €
4	menuiseries ext bois et aluminium	SAS MOREAU 36340 CLUIS	84 729,99 €	101 675,99 €
5	menuiseries int bois agencements	Ent ELVIN SAS 18000 BOURGES	45 822,20 €	54 986,64 €
6	isolation doublage partition faux plafonds	EURL BOISSERY 18200 ARCOMPS	64 852,37 €	77 822,84 €
7	courants forts et faibles	SDEE 18000 BOURGES	62 251,63 €	74 701,96 €
8	plomberie sanitaires chauffage climatisation ventilation	Sarl GILARDET 18200 St AMAND MONTROND	128 395,00 €	154 074,00 €
9	peinture signalétique	SAS DELEGUES 18230 ST DOULCHARD	33 321,51 €	39 985,81 €
10	revêtement sols durs souples faiences	SBCR 18000 BOURGES	60 879,15 €	73 054,98 €
11	terrassement réseaux aménagt extérieurs dôtüre	sarl BORDAT 18170 ARDENAI	61 513,00 €	73 815,60 €
12	équipements de cuisine	Groupe BENARD 18570 TROUY	18 253,00 €	21 903,60 €
13	production solaire photovoltaïque eau chaude sanitaires	SUNNY BERRY 18390 OSMOY	38 000,00 €	45 600,00 €
TOTAL			947 709,27 €	1 137 251,12 €

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2018 ainsi que les subvention correspondantes accordées.

Vote : à l'unanimité

2) Délibération 2018-09 : approbation du compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Michelle RIVET, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui à été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures sont régulières.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Par 9 voix pour.

3°) Délibération 2018-10 : Compte administratif 2017

Mme RIVET M. sort de la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. DUPUIS Christian, 1er adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Mme RIVET Michelle, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT 2017			
recettes		dépenses	
résultat n-1	89 805,30 €	résultat n-1	
recettes n	330 714,72 €	dépenses n	276 372,74 €
total	420 520,02 €	total	276 372,74 €
solde F	144 147,28 €		
INVESTISSEMENT 2017			
recettes		dépenses	
résultat n-1	32 977,29 €	résultat n-1	0,00 €
recettes n	250 842,55 €	dépenses n	260 425,60 €
total	283 819,84 €	total	260 425,60 €
solde I	23 394,24 €	Solde I	
RAR			
recettes	43 085,60 €	dépenses	41 790,00 €
solde I	1 295,60 €		

Résultat d'investissement : 23394,24 €

Résultat de la section de fonctionnement : 144 147,28 €

-Constata, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titres budgétaires aux différents comptes. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

-Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par 8 voix pour.

Ont signés au registre des délibérations Mmes DION A., RIBAudeau C., SIBOULET Mrs DUPUIS C., MANSART S., LAVAINÉ P., LEDUC G., LEDOUX B (pouvoir C DUPUIS)

Délibération 2018-10 B : affectation du résultat 2017

Le Conseil Municipal délibère sur l'affectation des résultats de 2017

- Le résultat d'investissement de **23394,34 € (excédent)** est reporté au compte **001** du budget 2018 en recettes investissement
- Le résultat de fonctionnement de 144 147,28 € est réparti comme suit :

1. Au compte **002** (résultats de fonctionnement reportés) : **144 147,28€**

Cette affectation des résultats est acceptée par 9 voix pour.

4°) Délibération 2018-11 : Vote des taux des taxes

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissances des bases d'impositions qui lui ont été notifiées par la Direction des Services Fiscaux du Cher, décide de maintenir les taux des taxes locales de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 21,02 %
- Taxe foncier bâti : 15,60 %
- Taxe foncier non bâti : 37,79 %
- C.F.E. : 21,36 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité (9 pour) ces taux.

5°) Délibération 2018-12 : Vote du budget primitif 2018

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet du budget primitif pour l'année 2018.

Après examens des différents chapitres et articles, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le projet présenté qui s'élève en fonctionnement, à la somme de

453 879,28 € tant en recettes qu'en dépenses, et, en investissement, à la somme de
1 040 212,58 €, tant en recettes qu'en dépenses.

Le Conseil Municipal vote par chapitre le budget présenté en dépenses et recettes.

Vote : 9 pour

6°) Délibération 2018-13 : attribution des subventions aux associations pour 2018

Madame le Maire présente les demandes de subventions reçues en 2018, rappelle les montants versés en 2017, et fait les propositions pour 2018.

Associations	Lettre demande 2018	Attribué 2017	Proposition 2018	A prévoir
ANNA	NON		300,00 €	300,00 €
AFM Téléthon	OUI	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AFSEP sclérose	OUI	0,00 €	0,00 €	0,00 €
APF paralysés de France	OUI	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Vie Libre	OUI	50,00 €	50,00 €	50,00 €
DDEN	OUI	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Amis bibliothèque du Cher	OUI	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Secours Catholique	NON	50,00 €	50,00 €	50,00 €
FACILAVIE	OUI	100,00 €	100,00 €	100,00 €
BERRY FM ex RDB	OUI	0,00 €	0,00 €	0,00 €
VMEH visites EHPAD Champ Nadot	OUI	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Maison Familiale Rurale LIMOISE	OUI	0,00 €	0,00 €	0,00 €
conseil d accès au droit	OUI	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Secours Populaire	NON	50,00 €	50,00 €	50,00 €
ADMR	OUI	100,00 €	100,00 €	100,00 €
RESTO DU COEUR	OUI	50,00 €	50,00 €	50,00 €
RASED	NON	0,00 €		
crèche des Gabignons		2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Comice Agricole Lignières	OUI	50,00 €	50,00 €	50,00 €
APE	OUI	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Rencontres théâtrales (école) Carrosserie mesnier	OUI		100,00 €	100,00 €
Rurales Folies JA du cher	OUI		0,00 €	0,00 €
4 L trophy	OUI		100,00 €	100,00 €
ECOM UFOLEP course cycl 28/7	OUI		200,00 €	200,00 €
total		2 800,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €

Vote : à l'unanimité 9 pour

7°) Délibération 2018-14 : Renouvellement contrat CDD cantine

Madame le Maire et Madame Dion, adjointe, informe le conseil des derniers éléments recueillis auprès des services de Pôle Emploi sur la mise en place des nouveaux contrats aidés « PEC » (parcours emploi compétences)

Il est rappelé que le contrat concernant le poste d'adjoint arrive à échéance le 25 avril 2018, et qu'il est difficile d'ici cette date de mettre en place un contrat aidé « Parcours Emploi Compétence ». Considérant la nécessité de recruter une personne chargée de l'encadrement des enfants pendant la cantine et pour l'entretien des locaux (soit 16 Heures/ semaine)

Vu l'article 3-3 alinéa 4 de la loi du 26/06/1984 permettant de pourvoir par un CCD un emploi à temps non complet (et n'excédant pas 17.5 h) dans les communes de moins de 1000 habitants, et les modalités de renouvellement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler le poste d'adjoint d'animation de 16 hebdomadaire du 26 avril 2018 au 6 juillet 2018.

L'agent pourra être amené à faire des heures complémentaires ; un avenant pourra être signé en cas de modification de la durée.

Le Conseil Municipal charge le maire des démarches nécessaires.

Voté à l'unanimité

8°) Délibération 2018-15 : Convention avec la ville de St Amand pour l'instruction des autorisations du droit des sols

Madame le Maire fait part du courrier du Maire de St Amand Montrond en date du 9 avril 2018 informant des modifications de la convention (convention initiale de 2015), notamment une augmentation des tarifs à compter du 1^{er} juillet 2018, induite par le recrutement d'un nouvel agent et l'achat de nouveaux outils informatiques.

	Tarifs en vigueur	Tarifs 1 ^{er} juillet 2018
Certificat Urbanisme b	22 €	45 €
Déclaration Préalable	22 €	52 €
Permis de construire	32 €	62 €
Permis de démolir	22 €	52 €
Permis d'aménager	43 €	82 €

Les conseillers font remarquer une augmentation très importante des tarifs, malgré les justifications données, même si la commune ne dépose que peu de déclarations annuelles (2 ou 3 DP ou PC).

Après délibération, 6 conseillers s'abstiennent lors du vote. La modification de la convention est validée avec 3 voix pour (dont 1 pouvoir).

9°) Délibération 2018-16 : Motion contre le rapport Spinetta pour le démantèlement du réseau ferroviaire

Madame le Maire présente le courrier adressé par la Région avec une projet de motion à voter, afin de dénoncer les propositions du rapport Spinetta pour un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité.

A l'unanimité, les membres du conseil votent la proposition de motion de la Région.

QUESTIONS DIVERSES